

Porte d'Orléans

tarifs au 01/01/2022

HORAIRES

			
15 mn	1,00 €	0,35 €	0,50 €
1h	4,00 €	1,40 €	2,00 €
3h	12,00 €	4,20 €	6,00 €
heure supp.	4,00 €	1,40 €	2,00 €
24h	36,00 €	12,60 €	18,00 €
Indemnité forfaitaire ⁽¹⁾	36,00 €	12,60 €	18,00 €
Au-delà (heure sup.)	1,00 €	0,40 €	0,50 €

FORFAITS

			
A retirer à l'accueil à votre arrivée			
Forfait nuit (19h à 9h)	25,00 €	8,70 €	12,50 €
Week-end (vend 14h à lun 9h, entrées et sorties uniques)	49,00 €	18,00 €	24,50 €
3 jours	67,00 €	23,00 €	33,00 €
1 semaine	107,00 €	37,00 €	53,00 €
2 semaines	135,00 €	46,00 €	67,00 €
1 mois	172,00 €	61,00 €	87,00 €

ABONNEMENTS

PLACE LIBRE			GPL GNV	  
Mensuel	149,00 €	52,20 €	104,00 €	74,50 €
Trimestriel	417,00 €	145,90 €	291,90 €	208,00 €
Annuel	1490,00 €	522,00 €	1043,00 €	745,00 €
Annuel ⁽²⁾ prélevé mensuellement	137,00 €	48,00 €	-	68,00 €

RÉSIDENTS PETITS ROULEURS⁽³⁾

	 Min.	 Max.	 Min.	 Max.
Mensuel	89,40 €	119,20 €	31,20 €	41,70 €
Trimestriel	250,20 €	333,60 €	87,50 €	116,70 €
Annuel	894,00 €	1192,00 €	312,70 €	417,00 €
Annuel ⁽²⁾ prélevé mensuellement	82,00 €	109,30 €	28,60 €	38,20 €

PLACE RÉSERVÉE

		
Mensuel	186,20 €	209,00 €
Trimestriel	521,00 €	584,00 €
Annuel	1862,50 €	2086,00 €
Annuel ⁽²⁾ prélevé mensuellement	170,70 €	191,00 €

VÉLO

Mensuel	18,00 €
Trimestriel	33,00 €
Annuel	68,00 €

Tarifs TTC au 01/01/2022 sous réserve de disponibilité. Toute période commencée est due intégralement. * Tarifs applicables sur présentation au local d'accueil du parking de la carte mobilité inclusion (CMI) mention «stationnement», ou carte européenne de stationnement pour personnes handicapées et de votre ticket de stationnement. ⁽¹⁾ Tout usager stationnant un véhicule en contravention avec le règlement intérieur (stationnement sur un emplacement non autorisé, sur l'emplacement d'un tiers, sur deux emplacements etc...) ou ne pouvant justifier de son titre de stationnement (ticket perdu, badge) est redevable d'une indemnité forfaitaire d'occupation sans droit, au tarif indiqué, pour toute période indivisible de 24h à compter de la constatation des faits. ⁽²⁾ Prix par mois, prélèvement automatique obligatoire. ⁽³⁾ Réduction en fonction du nombre de sorties du véhicule.

Toutes nos coordonnées, parkings et tarifs sur www.saemes.fr